



Province de Québec
MRC de Bécancour
Municipalité de Sainte-Françoise

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT 21-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ RM-2019

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

Que, lors d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Françoise tenue le 6 juillet 2021, le règlement #21-2021 modifiant le règlement général harmonisé RM-2019 afin d'interdire le colportage dans le but d'offrir des services et/ou des objets ou équipements reliés à la protection incendie et corriger certaines coquilles laissées suite à l'abrogation du chapitre sur les animaux a été adopté.

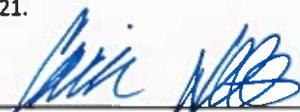
Donné à Sainte-Françoise, ce 12 juillet 2021.


Carine Neault, secrétaire-trésorière

**Certification de publication
(articles 335 et 346 du Code municipal)**

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Françoise, MRC de Bécancour, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Françoise, ce 12 juillet 2021.


Carine Neault, secrétaire-trésorière